



Le 4 janvier 2018

# Le portail numérique des demandes d'aides du CNL

Le Centre national du livre a annoncé l'ouverture prochaine du portail numérique des demandes d'aides, l'outil unique des porteurs de projets pour déposer leur dossier.

Afin de répondre aux objectifs du gouvernement relativement à la dématérialisation de l'ensemble des services d'ici 2022, le Centre national du livre opère sa révolution numérique et ouvre en 2018 son portail des demandes d'aides en ligne.

Accessible depuis son site internet, ce portail numérique deviendra, **à compter de mai 2018**, l'outil unique des porteurs de projets pour solliciter les aides du CNL : professionnels, personnes morales ou personnes physiques, nouveaux demandeurs et demandeurs ayant déjà effectué une demande au CNL.

Les dépôts de demandes d'aides seront ainsi simplifiés et leur traitement optimisé. Ce portail répondra à l'objectif d'améliorer la qualité du service public, en travaillant à la simplification et à la numérisation des procédures administratives.

Ces nouvelles modalités de dépôt ne modifient par ailleurs aucunement les relations nouées entre l'établissement et les bénéficiaires. Le CNL restera à l'écoute des demandeurs pour les accompagner, les aider et les conseiller dans leurs démarches. Les critères d'attribution des aides restent inchangés.

**Dès l'ouverture du portail en mai 2018**, tout demandeur d'aide devra créer son compte en suivant la procédure expliquée en ligne. Chaque demandeur aura un accès personnel et privé au portail dès lors qu'il aura créé son compte.

Ce compte, protégé par un mot de passe personnel, permettra à chaque demandeur de remplir en ligne les formulaires de demandes d'aides, de télécharger les pièces jointes et documents nécessaires, de retrouver l'historique des aides déjà reçues et d'être informé du traitement de sa demande.

Les instructeurs du Centre national du livre sont à la disposition des professionnels pour les

accompagner dans leurs démarches et répondre à leurs questions.

**Jusqu'au 30 avril 2018, les démarches et les dates limites pour déposer une demande d'aide restent inchangées.**

Pour consulter les rubriques d'informations dédiées aux professionnels : [Portail numérique des demandes](#)

---

Dernière édition : 20 déc. 2024 à 10:52

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/le-portail-numerique-des-demandes-d-aides-du-cn1>